Solidaires Sud PTT Bouches-du-Rhône

Grève de Digne... La Poste touche le fond !

VICTOIRE POUR LES GRÉVISTES DE DIGNE !

Le 17 décembre 2019, les Factrices et Facteurs de Digne partaient en grève contre une réorganisation et les suppressions de postes qui en découlaient à l'appel de SUD PTT et de la CGT ❐ Alors que leur grève s'installait dans la durée du fait du refus de La Poste de négocier, l'interpro locale et un groupe de gilets jaunes décidaient de bloquer le centre de distribution ❐ Si les Postières et Postiers ne participaient pas à ce blocage, la Direction de La Poste décidait tout de même de porter plainte contre eux et assignait 14 agents au TGI de Digne.

UN JUGEMENT SCANDALEUX

Alors que les huissiers mandatés par La Poste avaient tous constaté que les Postiers-ères se tenaient à l'écart du blocage, le tribunal les condamnait contre toute attente (sous peine d'astreinte) à lever un blocus qu'ils ne tenaient pas. Le scandale et la nouveauté de ces attendus résidaient dans le fait que les juges considéraient que, même s'ils ne bloquaient pas, les Postiers-ères avait été « **instigateurs** » et donc coupables.
Cette décision mit un terme à la grève car la Direction de La Poste menaçait explicitement les grévistes de sanctions s'ils ne reprenaient pas le travail immédiatement.

DES DISCIPLINES UBUESQUES

Fort de cette décision judiciaire La Poste s'empressait, sous l'impulsion du Siège, de faire un coup inédit en convoquant 16 personnes en conseil de discipline en juillet dernier. La moitié d'un bureau, une première ! Et toute la procédure fut une fête patronale. **Non respect des textes, de la défense, mise en accusation d'une gréviste enceinte de 8 mois au moment de la grève**, un véritable festival !
Encore plus fort, alors que la Direction du Groupe était intervenue pour faire respecter un tant soit peu le droit, la Directrice Opérationnelle mentait ouvertement au Siège pour continuer ses petites entraves à la défense.
La dame fit encore plus vilain dans le mois suivant puisqu'elle décida de monter le niveau de sanction pour une partie de celles et ceux qui avaient échappé aux mises à pied disciplinaires, **un bien bel exemple de l'autonomie locale des cadres dirigeants au service du pire**.

SUD APT 13 - Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques des Bouches-du-Rhône
BP 90055 13202 Marseille Cedex 02 - Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39
Mail : sud13poste@orange.fr / Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudapt13

PATATRAC, LA POSTE PERD EN APPEL

Le 17 décembre 2020, la cour d'appel d'Aix en Provence annulait la décision du TGI de Digne et déclarait : « *qu'elle ne saurait donc signer, à l'encontre des appelants, un quelconque rôle d'instigation* ». Pour la Direction qui avait monté toutes les procédures sur des interprétations du premier jugement en référé, c'était la douche froide.

Du côté des défenseurs SUD PTT et CGT, on exigeait évidemment une levée complète des sanctions tout en redoutant une procédure en cassation, grande habitude du groupe.

L'intersyndicale était reçue début février 2021 par la Directrice Opérationnelle qui fit part de sa grande autonomie en déclarant qu'un mail de la Direction du Groupe était arrivé du Siège la veille à 17h34 et que La Poste n'irait pas en cassation. A ce titre, elle levait les sanctions pour la totalité des grévistes. Mais même contrainte de reculer, elle osait dire que les disciplines (près de 70 heures au total) avaient eu des vertus pédagogiques pour ses cadres et qu'ils étaient dorénavant mieux formés.

On ne sait pas par quelle prouesse elle pourrait affirmer un peu plus son mépris pour les agents qu'elle a trainés en discipline et traités comme s'ils et elles n'avaient aucun droit. Affligeant !

Merci à toutes celles et ceux qui ont soutenu les grévistes victimes de la répression !

APRÈS BIEN DES REBONDISSEMENTS, C'EST UNE VICTOIRE TOTALE !

SUD APT 13 - Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques des Bouches-du-Rhône
BP 90055 13202 Marseille Cedex 02 - Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39
Mail : sud13poste@orange.fr / Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudapt13